



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt trois

le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2023.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à M. AUTISSIER), Mme GATET Fanny (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme CAMUS).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. LAROSE Didier.

DELIBERATION N° 2023 – 22

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE

Mme la Maire informe qu'ENEDIS va procéder au raccordement électrique pour alimenter la réhabilitation de la propriété SCI GLIS BELLEROCHÉ située chemin de Belleroche.

Le tracé des ouvrages prévoit une canalisation souterraine pour la pose d'un câble BT sur une longueur totale d'environ 167 mètres sur les parcelles cadastrées AB n° 93 et 279 dont la Commune est propriétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la constitution d'une servitude pour le passage de cette canalisation souterraine sur le terrain communal selon les termes de la convention ci-jointe et d'habiliter Mme la Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la constitution d'une servitude de passage du réseau « basse tension » au profit d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées section AB n° 93 et 279 lieu-dit Navoux, tel qu'indiqué dans la convention.
- Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 25 avril 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 27/04/2023

- après télétransmission électronique le 25/04/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 27/04/2023